

## COMPTE RENDU – SÉANCE III – CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022

**PRESENTS** : M. CAILLABET, Mme MOUSSEIGNE, M. SOUSBIELLE, Mme MARROCHELLA, MM CAZENAVE, AGUER, Mme BORDEDEBAT, M VOISIN, MM. TRABESSE, BELLOC, Mmes BIET, MIRANDA, DUPONT, ALBES, M. JANOULET, Mmes MARTINALLI, POQUE, MM. ESQUERRE, FOURTICQ-ESQUÉOUTE.

**ABSENTS & EXCUSÉS** : M. LARRAZABAL (Procuration à M. CAILLABET), Mme TRIVERIO (procuration à M H SOUSBIELLE), M. PÉRÉ (procuration à M TRABESSE), Mme SADOU (procuration à Mme BIET).

LA SÉANCE EST OUVERTE SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CHRISTOPHE CAILLABET, ADJOINT AU MAIRE.

MONSIEUR VINCENT FOURTICQ-ESQUÉOUTE A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

---

### APPROBATION DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2022

Après avoir demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 4 Avril 2022, adopté à l'unanimité, Monsieur l'adjoint au Maire présente les questions inscrites à l'ordre du jour.

### DÉLIBÉRATIONS

#### **2022-03 N° 30 - Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps plein du 20 mai au 30 septembre 2022 afin de faire face à une charge de travail importante, compte tenu des travaux d'aménagement de la Maison France Service et de la rénovation de l'ancien collège.

La durée hebdomadaire moyenne de travail est fixée à 35 heures. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C. L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

L'emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 382, majoré 352.

Décision adoptée à l'unanimité.

#### **2022-03 N°31- Admissions en non-valeur**

Le Conseil Municipal prononce une admission en non-valeur d'un montant total de 1823,78€ , proposée par le Trésorier .

Décision adoptée à l'unanimité.

**2022-03 N°32 - Gestion de la forêt - Demande d'aide publique dans le cadre du plan de relance « aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer » volet 1b .**

Le Conseil Municipal approuve le projet « Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer », et sollicite l'octroi d'une aide publique au taux maximum sur la base du descriptif estimatif pour la mise en place d'essences et de techniques de boisement adaptées au changement climatique.

Sur 6 ha dans la parcelle 18 , est prévu la mise en place des essences en remplacement pins laricio de Corse et autres résineux ; plantation feuillue mélangée (chêne rouge d'Amérique, aulne de Corse et tulipiers de Virginie).

Le montant du projet s'élève à 47 640 € H.T (maîtrise d'œuvre incluse).

L'étude et la réalisation des prestations est confié à l'Office National des Forêts

Décision adoptée à l'unanimité.

**2022-03 N°33 - Gestion de la forêt - coupes de bois**

Le Conseil Municipal approuve la proposition de l'Office National des forêts, qui concerne la coupe à asseoir en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Il approuve l'ajout à l'État d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après :

« Coupe définitive de Pins laricio parcelle 18A et coupe d'emprise parcelles 14B et 15B »

L'Office National des Forêts est chargé de procéder à la désignation de cette coupe.

Décision adoptée à l'unanimité

**2022-03 N°34 - Convention pour le changement de destination de l'ancien collège**

Dans le cadre du réinvestissement de l'ancien collège, la mise à disposition de salles à destination de différentes associations doit donner lieu à des déclarations de travaux, avec dossier de sécurité et d'accessibilité.

Le Conseil Municipal, décide de faire appel au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour l'élaboration de la demande d'autorisation de travaux dans le cadre du réinvestissement de l'ancien collège, à raison de 14 demies-journées (7 pour la bibliothèque et 7 pour les autres salles).

Décision adoptée à l'unanimité

**2022-03 N°35 - Avenant à la convention de partenariat entre la CCNEB et les communes labellisées**

Le Conseil Municipal, approuve la modification de l'article 3 de la convention qui concerne la participation au financement du chef de projet Petites Villes de demain, en ces termes :

« Pour s'adapter au calendrier annuel de versement des aides de l'Etat et de la Banque des Territoires pour le financement du poste de cheffe de projet, en lieu et place de l'émission d'un titre au mois de juin de chaque année par la CCNEB, il est proposé de procéder à l'émission de ce titre au mois de décembre de l'année écoulée. »

Décision adoptée à l'unanimité.

**2022-03 N°36 - Subvention exceptionnelle « la Passem »**

Le 4 juin 2022. Prochain la course "La Passem" passera sur la Commune de Pontacq,

Cette course relais qui se tient tous les deux ans, à travers le territoire de Gascogne a pour objectif de faire vivre la "lenga nosta" (Notre langue: Occitan, Béarnais, Gascon). Elle est à la fois un symbole de la nécessité de transmission de la langue, un outil pour financer les initiatives en faveur de la langue, un lieu d'échange et de rencontre.

L'édition 2022 aura lieu du Jeudi 2 Juin au Dimanche 5 juin 2022.

Son départ sera donné à St Martin de Seignanx, puis elle sillonnera ensuite le Bas Adour, les Landes, le Béarn et la Bigorre, sur plus de 600 km, sans interruption, pendant 4 jours et 3 nuits pour rallier la ville de Pau. A chaque kilomètre, les coureurs se transmettront le "Ligam" témoin symbolisant le lien. Le message contenu dans le témoin est tenu secret jusqu'à l'arrivée.

Dans chaque ville ou village traversé, chacun peut se mobiliser, élus locaux, associations sportives ou culturelles, groupes de musiciens ou chanteurs, en organisant une fête ou un rendez-vous culturel, en courant ou en achetant un kilomètre.

Le Conseil Municipal décide de soutenir cette initiative par le biais d'une subvention correspondant à l'achat de kilomètres (100 € correspondant à l'achat de 1 kilomètre)

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontacq, le 23 mai 2022

Le Maire,

D. LARRAZABAL



*[Handwritten signature]*